

Récupérateurs d'eau de pluie : la distribution continue

(<https://ville-cachan.fr/actualites/recuperateurs-eau-de-pluie-2e-edition/>)

Dans le cadre de son engagement pour la préservation des ressources en eau et la réduction de la consommation d'eau potable, **l'établissement public territorial (EPT) du Grand-Orly Seine Bièvre a lancé une 2^e campagne de distribution gratuite de récupérateurs d'eau de pluie** à destination des habitants des 24 communes du territoire.

Une seconde édition pour l'opération « Mon eau de pluie »

L'opération « Mon eau de pluie » a permis, en 2025, de distribuer 6000 récupérateurs d'eau de pluie sur le territoire.

Pour cette seconde édition, 7 000 récupérateurs supplémentaires sont proposés aux habitants.

En plus des foyers vivant en maisons individuelles, les locataires de jardins partagés ou de jardins familiaux et les habitants disposant de rez de jardin d'immeubles de moins de 5 étages ((sous réserve d'une résolution favorable de l'AG de la copropriété) pourront bénéficier du programme.

Les équipements proposés sont des kits complets incluant une cuve d'une capacité maximale de 350 L, cylindrique, avec un réhausseur amovible et un collecteur de gouttière. Le collecteur de gouttière est idéal pour les toitures dès 50m2, et adapté aux gouttières rondes de diamètre 70 - 80 - 100 mm et gouttières carrées 75 mm, avec grille filtrante amovible et fonction trop-plein automatique intégrée.

Équipements de fabrication française, à partir de matières 100% recyclées issues d'Allemagne et de France, et traitées anti UV.

Modalités d'obtention

Selon que vous habitez en pavillon, en logement collectif ou que vous bénéficiez d'une parcelle en jardin partagé, les modalités peuvent être différentes. Le site [Mon eau de pluie](#) détaille toutes les démarches pour obtenir un récupérateur.

La distribution se fera jusqu'à épuisement des stocks disponibles par commune.

Les avantages de l'utilisation de l'eau de pluie

L'installation d'un récupérateur d'eau de pluie présente plusieurs avantages non seulement pour l'environnement, mais aussi pour les finances des habitants :

- Préservation de l'eau potable : en utilisant l'eau de pluie pour l'arrosage des espaces verts, le lavage des véhicules ou le nettoyage des extérieurs, vous réduisez votre consommation d'eau potable, précieuse et souvent source de dépenses élevées.
- Valorisation des espaces verts : l'eau de pluie, plus douce que l'eau du robinet, est idéale pour nourrir les plantes et favoriser la biodiversité locale.
- Réduction des inondations : les fortes précipitations, de plus en plus fréquentes, peuvent entraîner des risques d'inondations. Le récupérateur d'eau de pluie permet de limiter les ruissellements et ainsi, de participer à la gestion des eaux pluviales.
- Impact économique : en économisant sur votre consommation d'eau potable, vous réduisez vos factures tout en contribuant à la gestion collective de cette ressource essentielle.

À noter

Il est strictement interdit de consommer l'eau de pluie. Vous ne devez donc pas la boire. Vous ne devez pas non plus l'utiliser pour cuisiner ou laver la vaisselle.

En savoir plus sur la réglementation [sur le site servicepublic.fr](https://www.servicepublic.fr)

Grand-Orly Seine Bièvre

Bâtiment Askia, 11, avenue Henri
Farman, 94398 Orly aéroport Cedex
01 78 18 22 23

Lundi au vendredi : 9h à 12h - 13h30
à 17h

Samedi, dimanche : fermé

www.grandorlyseinebievre.fr